



Licenciement contrat pro pour retards

Par **Loolo**, le **01/02/2013** à **12:57**

Bonjour,

Je suis en contrat de professionnalisation depuis maintenant une quinzaines de mois avec mon entreprise et le patron veut me licencier.

Je vous expose les faits :

- j'habite dans les Yvelines et travaille dans le Val-de-Marne, je suis donc très loin de mon lieu de travail et suis très dépendant des transports en communs. Je pars très en avance le matin cependant il m'arrive fréquemment d'arriver en retard quand j'ai des problèmes de transports, en revanche quand tout se passe bien j'arrive très en avance (entre 1h-1h30 d'avance).
- je ne pars jamais à l'heure et fais très souvent des heures en plus qui ne m'ont jamais été rémunérées.
- Je n'ai jamais rechigné à travailler le soir ou le week end (travail non rémunéré)
- je suis en alternance et suis donc sensé être formé, seulement depuis un an mon "formateur" qui est en fait un prestataire ne donne que rarement des nouvelles.
- le mois dernier (n'ayant pas les clefs et le code de l'alarme pour fermer, la dernière personne étant en train de partir) j'ai commis une erreur avant de partir et ai fais planter une partie du réseau, le lendemain matin ne me souvenant plus de ce qui avais été fais la veille dans la précipitation, j'ai mis quelque heures à situer le problème, et étant une fois encore en retard je me suis fais renvoyer chez moi (définitivement). Un collègue m'as dit de ne surtout pas retourner chez moi ainsi (ce que je m'apprêtais à faire) car je laissais la possibilité à mon patron de me faire considérer comme en abandon de poste, je suis donc allé poser cette

journée en congé.

- Après quelques heures (je suis resté près du site), le patron me convoque et me dit je suis une ruine, voir un danger pour sa société, me traite d'escroc et j'en passe des fraîche et des pas mures, mais qu'il veut bien me faire une fleur et attendre que je trouve une autre société avant de me licencier. A la condition que pour chaque retard dorénavant je pose un congé.

- il y a une semaine je reçois un mail de mon patron me disant que mes absences (qui sont en fait des congés posés pour mes retards) n'ont pas cessées et que cela fait un mois et demandant ou en étaient mes recherches , je lui réponds que comme il me l'a demandé pour chaque jours de retard j'ai posé un congé et que mes recherches sont malheureusement infructueuses pour le moment car je n'ai pas de réponses concluantes des entreprises que j'ai démarchées.

- Aujourd'hui je reçois sa réponse me disant qu'il va falloir que nous prenions rendez-vous avec mon centre de formation et qu'il veut les coordonnées du responsable de mon école. Je pense que c'est afin de rompre mon contrat ou de leur signaler qu'il ne veut plus de moi...

- Je suis à 4 mois de l'examen final et si je n'ai plus d'entreprise je vais me faire renvoyer de mon école.

Que puis-je faire? je voudrais qu'il me garde au moins jusqu'à ce que je trouve une autre entreprise, sinon le cas échéant qu'il me garde les 4 petits mois qu'il reste pour que je puisse passer mon diplôme.

Merci beaucoup d'avoir lu mon message, et bien plus encore si vous y répondez